



## COMMUNE DE ZUDAUSQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 21 juillet 2022

**Objet :**

**Centre de gestion de la FPT du**

**Pas de Calais :**

**adhésion au dispositif de**  
**signalement**

**des actes de violence, de**  
**discrimination, de harcèlement,**  
**et d'agissement sexiste**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote(s) pour : 13

Vote(s) contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 15 juillet 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Pascal Dubar, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Ludovic Ribreux, Danièle Bernard, Audrey Deluen.

Étaient absents : Jacques Bocquet, Mickaël Huygues.

Étaient absents excusés : Lucie Masson- Procuration à Anne-Gaëlle Gawlowicz, Sabine Vroelant-Procuration donnée à Audrey Deluen, Arnaud Denis -Procuration donnée à Didier Bée, Bruno Helleboid- Procuration à Arminda Giovacchini.

Secrétaire de séance : Arminda GIOVACCHINI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.165-6,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (dispositif SAVDHAS),

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place le dispositif SAVDHAS au sein de sa collectivité ou établissement public,

Considérant que le centre de gestion du Pas-de-Calais (CDG 62) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention,

Considérant que la mission proposée par le CDG 62 permettra ainsi pour les collectivités signataires d'avoir :

- Accès à une plateforme de recueil de signalement pour les a
  - Un traitement de la situation signée par une équipe d'avoca
- jusqu'à la réalisation de l'enquête administrative en fonction des choix de l'établissement.

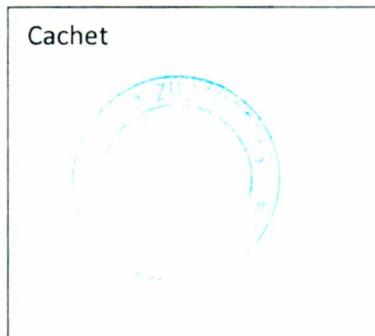
Considérant que la tarification est jointe à la convention. Il est précisé qu'aucune cotisation additionnelle n'est sollicitée par le CDG 62 et qu'une facturation sera réalisée par le prestataire seulement pour les missions mises en œuvre.

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, :***

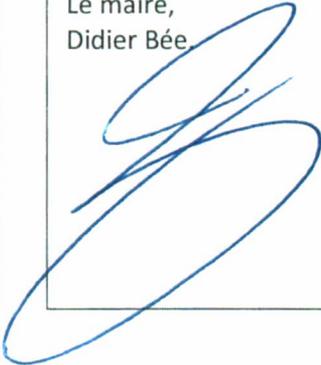
- *De conventionner avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,*
- *D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Zudausques dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme*



Le maire,  
Didier Bée





cdg 62

[www.cdg62.fr/](http://www.cdg62.fr/)

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PAS-DE-CALAIS

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 062-216209056-20220721-2022022-DE

## DÉCLARATION D'INTENTION

### D'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

à retourner au CdG62 par mail à :  
[c.janquin@cdg62.fr](mailto:c.janquin@cdg62.fr)

#### Informations à compléter :

Collectivité ou établissement public ..... Zudausques .....

Adresse ..... 26 rue de la mairie .....

Localité ..... Zudausques .....

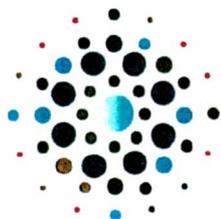
Code postal ..... 62500 .....

Téléphone ..... 03 21 93 467 .....

Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels ..... 12 .....

Courriel ..... mairie@zudausques.fr .....

- **Envisage d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**
- Demeure libre de signer ou de ne pas signer la convention et le certificat d'adhésion qui me seront présentés par le CdG62 ;
- Prend acte que cette décision, revêtira la forme d'une délibération autorisant la signature de la convention et du certificat d'adhésion conformément aux options retenues par l'assemblée délibérante.



cdg 62

[www.cdg62.fr/](http://www.cdg62.fr/)

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PAS-DE-CALAIS

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 062-216209056-20220721-2022022-DE

## DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### Descriptif

Service	Tarif euros TTC
Plateforme de signalement pour les agents se disant victimes et les témoins <i>En fonction du choix fait par la collectivité, le signalement est transféré au référent interne ou à Allodiscrim</i>	Pris en charge par le CdG62 au titre de la cotisation additionnelle
<b>Unités d'œuvre de traitement du signalement</b>	
1 heure de premier échange avec l'agent	144 / heure
1 heure entretien de soutien psychologique	132 / heure
1 heure d'accompagnement à la qualification juridique des faits	144 / heure
1 restitution écrite des conclusions argumentées à la collectivité	396 /forfait
1 prise en charge d'un dossier complexe (instruction contradictoire)	684 /forfait
<b>Enquête administrative – à la demande de Collectivité</b>	
Kit de communication personnalisable au sujet de l'enquête	1080 / forfait
Forfait audition jusqu'à 3 interlocuteurs hors signalant	432 / forfait
Coût par interlocuteur supplémentaire	144 / forfait
Rédaction du compte-rendu d'enquête avec préconisations en matière de protection de l'agent – variable en fonction du nombre d'auditions (de 5 à 20)	600 à 1 800 / forfait
<b>Bilan qualitatif annuel</b> accompagné d'enseignements et de préconisations, bonnes pratiques – variable en fonction de l'effectif de la collectivité	300 à 840 / forfait
<b>Réunion</b> (facturation minimum 1/2j) / hors frais de transport	1200 / forfait hors transport



## COMMUNE DE ZUDAUSQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 21 juillet 2022

**Objet :**

**Habitat Hauts de France -  
comptes annuels 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote(s) pour : 13

Vote(s) contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 15 juillet 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Pascal Dubar, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Ludovic Ribreux, Danièle Bernard, Audrey Deluen.

Étaient absents : Jacques Bocquet, Mickaël Huygues.

Étaient absents excusés : Lucie Masson- Procuration à Anne-Gaëlle Gawlowicz, Sabine Vroelant-Procuration à Audrey Deluen, Arnaud Denis - Procuration à Didier Bée, Bruno Helleboid- Procuration à Arminda Giovacchini.

Secrétaire de séance : Arminda GIOVACCHINI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément aux dispositions de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR) et notamment à l'article 13, les organismes bénéficiaires de garanties communales des emprunts doivent faire parvenir leurs comptes annuels aux communes qui se sont portées garantes.

La commune de Zudausques a garanti les emprunts contractés par la SA HLM habitat hauts de France pour des logements sociaux et en particulier pour la construction du béguinage Simone Veil.

Aussi comme il se doit le bilan et le compte de résultat 2021 transmis par la SA HLM habitat hauts de France sont présentés en conseil municipal.

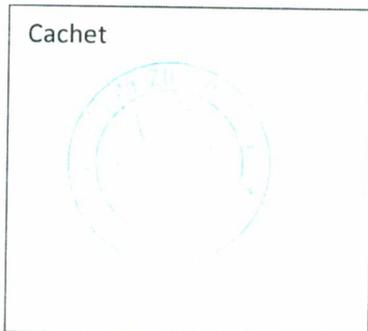
**Aussi après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation des comptes annuels 2021 de la SA HLM habitat hauts de France tels que transmis et joints à la présente délibération**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Zudausques dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5*

*rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la ré administratif a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 25/07/2022  
Reçu en préfecture le 25/07/2022  
Affiché le  
ID : 062-216209056-20220721-2022023-DE

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme*



Le maire,  
Didier Bée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops.

BILAN - ACTIF

8 JUL 2022 Anselet - Fiche n° 1

N° de compte	ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020		
		BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	TOTAUX PARTIELS NET	
1	2	3	4	5	6	7
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				<b>1 429 247,17</b>	<b>1 539 503,07</b>
210	État, rattachement	0,00	0,00	0,00		0,00
2101 (2101-2101-2101)	Baillages, fermes et propriétés rurales	2 124 113,64	1 350 321,50	1 143 854,44		1 182 201,81
2102 (2102-2102-2102-2102-2102)	Autres (1)	443 139,42	568 566,69	284 392,33		357 298,26
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				<b>1 023 428 859,91</b>	<b>1 003 796 193,07</b>
2103	Terrains nus	130 491,56	141 241,54	0,00		0,00
21031 (21031-21031)	Terrains en rétrocession, autres terrains	11 093 387,663	0,00	10 982 311,24		100 808 619,93
2104	Aménagement et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00		0,00
21041 (21041-21041-21041)	Construction, infrastructures propres	241 096 946,15	501 820 924,91	319 276 931,24		324 344 191,85
21042 (21042-21042-21042)	Construction, infrastructures publiques	27 143 481,71	50 430 617,63	11 040 061,82		11 210 294,04
2105 (2105-2105-2105-2105)	Bâtimens et installations constructives	11 077 169,44	4 120 410,41	7 246 759,53		7 469 616,49
21051 (21051)	Installations techniques, matériel et outillage, et autres immobilisations	11 077 169,44	4 120 410,41	7 246 759,53		7 469 616,49
221-222-223	<b>Immeubles en location-vente, loc. attribution, affectation</b>	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>				<b>53 152 795,90</b>	<b>43 865 155,10</b>
230	Terrain	5 634 111,48	1 394 799,66	2 459 801,26		2 709 914,94
2301 (2301-2301-2301)	Construction et autres immobilisations corporelles en cours	5 634 111,48	0,00	5 634 111,48		4 111 145,41
2302	Travaux et aménagements	0,00	0,00	0,00		0,00
23	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				<b>6 584 405,40</b>	<b>6 584 405,40</b>
231 (231-231-231-231)	Crédits participatifs	1 411 811,55	0,00	1 411 811,55		1 411 811,55
232 (232-232)	Crédits participatifs à des participations	0,00	0,00	0,00		0,00
233	Titres immobilisés (droits de créances)	0,00	0,00	0,00		0,00
234	Participations	0,00	0,00	0,00		0,00
235 (235-235-235)	Prêts et avances en espèces et autres	0,00	0,00	0,00		0,00
236 (236-236-236-236-236)	Autres	1 173 601,21	0,00	1 173 601,21		1 173 601,21
237 (237)	Immobilisations	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 899 637 556,35</b>	<b>616 042 247,89</b>	<b>1 084 595 308,46</b>	<b>1 084 595 308,46</b>	<b>1 055 785 256,72</b>
3 (net de 319-339-359)	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				<b>13 473 413,59</b>	<b>12 069 345,90</b>
30	Terrains en aménagement	1 300 021,93	2 083 296,71	501 725,19		810 111,84
301	Immobilisations en cours	4 376 124	24 817,41	3 863 151,71		3 863 151,71
3011 (3011-3011)	Immobilisations achevées	0,00	0,00	0,00		0,00
3012 (3012-3012)	Stocks et en-cours	4 376 124	24 817,41	3 863 151,71		3 863 151,71
302	Travaux en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
303	Travaux en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
304	Immobilisations en cours de construction	0,00	0,00	0,00		0,00
305	Approvisionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
409	Fournisseurs débiteurs	76 931,36	0,00	76 931,36	<b>16 937,16</b>	<b>3 767,71</b>
	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				<b>18 229 324,03</b>	<b>12 420 300,16</b>
411	Créances clients et comptes rattachés (y compris 413)				0,00	0,00
4111 (4111-4111-4111)	Créances clients et comptes rattachés (y compris 413)	3 044 210,24	615 051,14	842 210,99		842 210,99
412	Créances sur la population	4 950 411,37	0,00	4 950 411,37		2 211 041,37
413	Créances sur les autres collectivités	0,00	0,00	0,00		0,00
414	Créances sur les établissements scolaires, sportifs, etc.	78 842,32	0,00	78 842,32		21 044,32
415	Créances sur les autres collectivités	1 111 811,29	1 111 811,29	0,00		1 111 811,29
416	Créances sur les autres collectivités	16 856,00	0,00	16 856,00		17 410,00
417 (417-417-417-417-417)	Autres	23 423,02	0,00	23 423,02		23 423,02
418	État et autres collectivités publiques, établissements scolaires	1 502 691,04	0,00	1 502 691,04	<b>6 719 126,39</b>	<b>2 030 035,06</b>
419	Créances diverses (3)				0,00	0,00
4191 (4191-4191)	Créances diverses (3)	0,00	0,00	0,00		0,00
4192 (4192-4192)	Créances diverses (3)	11 167,64	0,00	11 167,64		11 201,74
4193 (4193-4193)	Créances diverses (3)	0,00	0,00	0,00		0,00
4194 (4194-4194-4194-4194)	Créances diverses (3)	0,00	0,00	0,00		0,00
4195 (4195-4195-4195-4195)	Créances diverses (3)	1 190 958,36	0,00	1 190 958,36		2 011 771,32
50	Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DISPONIBILITES</b>				<b>55 812 252,06</b>	<b>50 113 841,33</b>
511	Valeurs affectées	0,00	0,00	0,00		0,00
512	Disponibilités	2 644,60	2 644,60	2 644,60		2 644,60
513 (513-513)	Disponibilités	52 804 296,99	15 804 296,99	37 000 000,00		47 469 196,73
514	Caisses et régies d'avance	10,48	10,48	10,48		0,00
486	Charges constatées d'avance	1 405 425,12	0,00	1 405 425,12	<b>1 405 829,52</b>	<b>1 501 343,30</b>
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>101 790 409,69</b>	<b>6 123 526,94</b>	<b>95 656 882,75</b>	<b>95 656 882,75</b>	<b>79 138 632,54</b>
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
476	Différences de conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 801 417 966,04</b>	<b>621 165 774,83</b>	<b>1 180 252 191,21</b>	<b>1 180 252 191,21</b>	<b>1 133 923 890,26</b>
	(1) Dont en euros			221 993,76		221 993,76
	(2) Dont en euros			0,00		0,00
	(3) Dont en plus de euros			6 420 773,60		6 420 773,60

BILAN - PASSIF - AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Annexe I - Fiche n°2

N° de compte	PASSIF	Exercice 2021		Exercice 2020
		DETAIL	TOTAUX PARTIELS	
1	2	3	4	5
	<b>CAPITAL ET RESERVES</b>		<b>322 090 623,69</b>	<b>300 641 713,99</b>
10	Capital (actions, parts et fonds de dotation)	41 704,00		41 704,00
1054	Capital - actions d'attributions (ancien régime)	0,00		0,00
1055	Capital - actions d'attributions (nouveau régime)	0,00		0,00
106	Primes d'émissions, de fusion et d'apport	707 150,40		1 111 264,41
107	Écart de réévaluation	0,00		0,00
108	Reserves			1 111 264,41
1081	Reserve légale	16 520,40		16 520,40
1082	Reserve statutaire (résultat)	210 847,70		210 401 569,70
1083	Reserve sur les créances douteuses	1 111 264,41		56 869 480,31
1084	Autres réserves (dép. 2015)			
1085	Reserve dotées	121 322,20		121 322,20
1086	Autres réserves (dép. 2015)			
109	Report à nouveau (a)	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1091	dont relevant du SIEG (depuis 2021)			
110	Resultat de l'exercice (a)	21 443 620,00	<b>21 443 620,00</b>	<b>21 450 785,39</b>
1101	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	10 800 504,00		
12	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	Montant brut : 1 00 041 764,04 / Résultat : 46 219 802,16	<b>73 820 961,66</b>	<b>66 540 377,33</b>
14	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
141	Amortissements dérogatoires	0,00		0,00
142	Provisions pour dépréciation	0,00		0,00
143	Taxes participatifs	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>(B)</b>	<b>417 366 148,97</b>	<b>417 366 148,97</b>
				<b>390 832 876,70</b>
	<b>PROVISIONS</b>		<b>1 694 611,73</b>	<b>1 999 367,22</b>
151	Provisions pour risques	0,00		30 580,00
152	Provisions pour engagements	0,00		0,00
153	Autres provisions pour charges	1 694 611,73		1 968 787,22
		<b>(B)</b>	<b>1 694 611,73</b>	<b>1 999 367,22</b>
	<b>DETTES FINANCIERES (I)</b>		<b>745 858 287,74</b>	<b>724 917 612,03</b>
161	Participations des entreprises à l'effort de construction	1 706 811,00		10 541 508,04
162	Emprunts obligataires	0,00		0,00
163	Emprunts auprès des établissements de crédit		<b>722 130 688,77</b>	<b>594 911 501,19</b>
164	Caution des crédits et emprunts	569 511 216,04		0,00
165	Autres	0,00		0,00
166	Finances de la caisse des prêts FLM	2 442 296,40		2 210 214,71
167	Autres établissements de crédit	0,00		80 227 078,01
168	Dépôts et cautionnements reçus		<b>7 116 347,70</b>	
169	Dépôts et cautionnements des créanciers	116 347,70		1 311 581,94
170	Reserve des créanciers des créanciers	0,00		0,00
171	Autres dettes	0,00		0,00
172	Emprunts et dettes financières diverses		<b>6 852 433,51</b>	
173	Participations - Emprunts et dettes des entreprises à l'effort de construction	0,00		0,00
174	Emprunts participatifs	0,00		0,00
175	Avances FLM	0,00		0,00
176	Autres participations à l'effort de construction des entreprises	0,00		0,00
177	Autres emprunts et dettes diverses	1 140 400,00		1 114 800,00
178	Dettes relatives à des participations	0,00		0,00
179	Dettes relatives à des participations	0,00		0,00
180	Autres dettes	1 000 000,00		4 201 400,00
181	Autres dettes	422 561,36		10 701 200,00
200	<b>Droits des locataires-acquéreurs des créances attribuables ou des affectés</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
201	Droits des locataires-acquéreurs	0,00		0,00
202	Autres droits	0,00		0,00
210	<b>Clients créanciers</b>		<b>2 146 819,42</b>	<b>2 256 135,58</b>
211	Créances - Titres de créances	1 516 519,40		1 746 750,40
212	Autres	630 300,02		509 385,18
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>12 733 447,89</b>	<b>11 504 637,98</b>
401	Fournisseurs	4 001 180,90		4 036 350,40
402	Fournisseurs - Titres de créances	1 300 470,36		1 296 400,00
403	Dettes fiscales, sociales et autres	7 000 000,00		6 100 000,00
	<b>DETTES DIVERSES</b>		<b>275 339,42</b>	<b>3 000 407,69</b>
410	Dettes aux institutions financières et organismes publics	0,00		668 000,00
411	Provisions de dépréciation	0,00		0,00
412	Autres dettes	0,00		0,00
413	Autres dettes	0,00		0,00
414	Autres dettes	0,00		0,00
415	Autres dettes	0,00		0,00
416	Autres dettes	0,00		0,00
417	Autres dettes	0,00		0,00
418	Autres dettes	0,00		0,00
419	Autres dettes	0,00		0,00
420	Autres dettes	0,00		0,00
421	Autres dettes	0,00		0,00
422	Autres dettes	0,00		0,00
423	Autres dettes	0,00		0,00
424	Autres dettes	0,00		0,00
425	Autres dettes	0,00		0,00
426	Autres dettes	0,00		0,00
427	Autres dettes	0,00		0,00
428	Autres dettes	0,00		0,00
429	Autres dettes	0,00		0,00
430	Autres dettes	0,00		0,00
431	Autres dettes	0,00		0,00
432	Autres dettes	0,00		0,00
433	Autres dettes	0,00		0,00
434	Autres dettes	0,00		0,00
435	Autres dettes	0,00		0,00
436	Autres dettes	0,00		0,00
437	Autres dettes	0,00		0,00
438	Autres dettes	0,00		0,00
439	Autres dettes	0,00		0,00
440	Autres dettes	0,00		0,00
441	Autres dettes	0,00		0,00
442	Autres dettes	0,00		0,00
443	Autres dettes	0,00		0,00
444	Autres dettes	0,00		0,00
445	Autres dettes	0,00		0,00
446	Autres dettes	0,00		0,00
447	Autres dettes	0,00		0,00
448	Autres dettes	0,00		0,00
449	Autres dettes	0,00		0,00
450	Autres dettes	0,00		0,00
451	Autres dettes	0,00		0,00
452	Autres dettes	0,00		0,00
453	Autres dettes	0,00		0,00
454	Autres dettes	0,00		0,00
455	Autres dettes	0,00		0,00
456	Autres dettes	0,00		0,00
457	Autres dettes	0,00		0,00
458	Autres dettes	0,00		0,00
459	Autres dettes	0,00		0,00
460	Autres dettes	0,00		0,00
461	Autres dettes	0,00		0,00
462	Autres dettes	0,00		0,00
463	Autres dettes	0,00		0,00
464	Autres dettes	0,00		0,00
465	Autres dettes	0,00		0,00
466	Autres dettes	0,00		0,00
467	Autres dettes	0,00		0,00
468	Autres dettes	0,00		0,00
469	Autres dettes	0,00		0,00
470	Autres dettes	0,00		0,00
471	Autres dettes	0,00		0,00
472	Autres dettes	0,00		0,00
473	Autres dettes	0,00		0,00
474	Autres dettes	0,00		0,00
475	Autres dettes	0,00		0,00
476	Autres dettes	0,00		0,00
477	Autres dettes	0,00		0,00
478	Autres dettes	0,00		0,00
479	Autres dettes	0,00		0,00
480	Autres dettes	0,00		0,00
481	Autres dettes	0,00		0,00
482	Autres dettes	0,00		0,00
483	Autres dettes	0,00		0,00
484	Autres dettes	0,00		0,00
485	Autres dettes	0,00		0,00
486	Autres dettes	0,00		0,00
487	Autres dettes	0,00		0,00
488	Autres dettes	0,00		0,00
489	Autres dettes	0,00		0,00
490	Autres dettes	0,00		0,00
491	Autres dettes	0,00		0,00
492	Autres dettes	0,00		0,00
493	Autres dettes	0,00		0,00
494	Autres dettes	0,00		0,00
495	Autres dettes	0,00		0,00
496	Autres dettes	0,00		0,00
497	Autres dettes	0,00		0,00
498	Autres dettes	0,00		0,00
499	Autres dettes	0,00		0,00
500	Autres dettes	0,00		0,00
		<b>(B)</b>	<b>761 202 433,51</b>	<b>761 202 433,51</b>
		<b>(IV)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL (H+B+IV)</b>		<b>1 180 202 191,21</b>	<b>1 180 202 191,21</b>
				<b>1 133 823 896,26</b>

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Annexe I - Fiche n° 3

N° de compte	CHARGES	Exercice 2021		TOTALS PARTIELS	Exercice 2020
		CHARGES RECUPERABLES	CHARGES NON RECUPERABLES		
1	2	3	4	5	6
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>			<b>99 003 921,50</b>	<b>94 754 367,59</b>
	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>			<b>36 993 110,47</b>	<b>33 753 532,12</b>
	<b>Achats stockés</b>				
	Achats		4 551 471,83	4 551 471,83	2 452 132,79
	Approvisionnements	74 813,76	297 635,69	372 449,45	441 526,42
	Variation des stocks		10,00	10,00	10,00
	Achats		2 103 459,90	2 103 459,90	1 241 211,44
	Approvisionnements		9,00	9,00	9,00
	Emmission de bons par suite de la vente ou du rachat de titres par le racheteur		9,00	9,00	9,00
	Frais liés aux productions de stocks amovibles		76 238,65	76 238,65	52 401,14
	Frais liés aux productions de stocks immobilisés	2 081 638,42	60 513,74	2 142 152,16	2 444 639,81
	<b>Services extérieurs</b>				
	Frais d'atelier générale - Travaux effectués l'exploitant	4 139 186,31	1 823 203,19	5 962 389,50	5 252 648,11
	Frais de prestations locatives sur biens immobiliers	459 187,06	144 464,21	603 651,27	1 122 063,41
	Frais de prestations sur biens immobiliers locatifs	671,14	10 981 592,04	11 652 763,18	10 474 215,41
	Matières et fournitures	0,00	1 211 191,03	1 211 191,03	939 436,01
	Relevés de compte de chèques de banque à long terme	0,00	48 372,23	48 372,23	48 372,23
	Frais d'assurance	0,00	130 965,82	130 965,82	768 338,47
	Frais de prestations de sociétés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remboursement d'intermédiaires et courtiers	134 433,86	1 348 093,02	1 482 526,88	1 318 047,37
	Publicité, publications, relations publiques	0,00	325 121,33	325 121,33	818 141,48
	Frais de mandats, missions et déplacements	0,00	278 794,45	278 794,45	258 031,13
	Redevances	0,00	12,01	12,01	0,00
	Autres prestations	0,00	17 633,36	17 633,36	4 131 462,41
	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>14 292 170,24</b>	<b>13 962 648,76</b>
	Sur rémunérations	180 193,68	1 011 826,17	1 192 020,45	1 073 444,23
	Taxes foncières	0,00	52 386 715,93	52 386 715,93	1 195 667,51
	Autres	1 261 731,24	172 386,44	1 434 117,68	1 789 537,21
	<b>Charges de personnel</b>			<b>12 344 052,64</b>	<b>12 026 169,89</b>
	Salaires et traitements	1 823 134,77	122 364,42	1 945 500,19	1 634 434,31
	Indemnités	36 478,13	1 861 536,48	1 898 014,61	1 941 359,56
	<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>			<b>34 792 373,25</b>	<b>34 054 137,60</b>
	<b>Dotations aux amortissements et dépréciations</b>				
	Immobilisations matérielles		12 834 439,32	12 834 439,32	12 056 638,64
	Autres immobilisations		762 364,93	762 364,93	758 131,21
	Charges d'exploitation liquidées		0,00	0,00	0,00
	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00	0,00
	Dépréciation des stocks en cours		482 438,05	482 438,05	461 249,92
	Dépréciation des créances		124 368,17	124 368,17	1 214 445,79
	<b>Dotations aux provisions</b>				
	Provisions pour risques et charges		0,00	0,00	0,00
	Autres provisions		26 338,00	26 338,00	44 281,17
	<b>Autres charges</b>			<b>582 215,00</b>	<b>957 839,22</b>
	Frais sur créances échuissables		560 129,02	560 129,02	888 864,53
	Redevances et charges diverses de gestion courante	1 190	80 335,98	81 525,98	6 143,70
	<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>11 517 916,95</b>	<b>13 541 085,81</b>
	<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières</b>				
	<b>Charges d'intérêts (2)</b>				
	Intérêts sur opérations courantes - crédits et avances		0,74	0,74	1 328 859,11
	Intérêts sur opérations courantes - financements définitifs		0,00	0,00	0,00
	Intérêts compensatoires		13 127 944,91	13 127 944,91	12 141 444,74
	Intérêts de pré-financements et liquidations		0,74	0,74	0,00
	Accessions à la propriété - Financements de stocks amovibles		0,00	0,00	0,00
	Cession de prêts - Accession		0,00	0,00	0,00
	Intérêts sur autres opérations		0,00	0,00	0,00
	<b>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>		1 139 663,29	1 139 663,29	502 963,43
	<b>Autres charges financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>7 582 924,33</b>	<b>6 565 990,64</b>
	<b>Sur opérations de gestion</b>				
	<b>Sur opérations en capital</b>				
	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés, dépréciés, mais non cédés		360 309,47	360 309,47	494 121,11
	Autres		1 042 703,85	1 042 703,85	1 042 703,85
	<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>				
	Dotations aux amortissements et dépréciations		1 411 663,68	1 411 663,68	688 251,71
	Dotations aux provisions réglementées		0,00	0,00	0,00
	Dotations aux provisions		571 034,80	571 034,80	591 111,00
	<b>PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS</b>			<b>872 707,00</b>	<b>822 750,00</b>
	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 325 772,03</b>	<b>106 431 687,85</b>	<b>118 757 460,88</b>	<b>115 484 202,04</b>
	<b>Subvention d'entretien - Bénéfice</b>			<b>21 443 620,62</b>	<b>21 450 785,38</b>
	<b>Subvention d'entretien - Services publics</b>			<b>19 969 504,09</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>140 201 090,50</b>	<b>136 934 987,42</b>
	<b>137 011 - Charges sur exercices antérieurs</b>				
	<b>137 011 - Intérêts courants et intérêts en suspens</b>				

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 062-216209056-20220721-2022023-DE

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

Annexe I - Fiche n°4

N° de compte	PRODUITS	Exercice 2021		Exercice 2020
		DETAIL	TOTAUX PARTIELS	
1	2	3	4	5
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>125 961 282,93</b>	<b>121 647 904,44</b>
	<b>Produits des activités</b>		<b>121 804 579,48</b>	<b>117 776 211,04</b>
70 (incl de 709)	Ventes de terrains bâtis	3 172 993,02		1 840 416,67
7011	Ventes d'immeubles bâtis	410 000,00		0,00
7012 7013	Ventes de maisons individuelles (C.M.)	0,00		0,00
7014	Ventes d'autres immeubles	0,00		0,00
7017 7018	Recupération des charges locatives	11 998 791,63		11 189 065,32
703	<b>Loyers</b>			
704	Loyers des logements non conventionnels	2 235 358,89		2 185 298,95
7041	Loyers des logements conventionnels	87 190 532,81		85 796 696,41
7042	Suppléments de loyers	323 821,72		355 348,28
7045	Résidences pour étudiants - loyers - résidences sociales	9 385 529,84		9 364 720,61
7047	Loyers en location - accessoire et accessoire revendus	0,00		0,00
7044 7045 7048	Autres	6 881 908,25		6 812 387,68
706	<b>Prestations de services</b>			
7061 7062	Rémunération des gestionnaires en et gestion de prêts	0,00		0,00
7063	Sociétés sous-capital	0,00		0,00
70612 70638	Prestations de services à personnes physiques et autres produits	0,00		0,00
7064	Prestations de maîtrise d'ouvrage et de commercialisation	181 130,08		181 298,14
7067	Syndic de copropriété	0,00		0,00
7068	Gestion d'immeubles appartenant à des tiers	0,00		0,00
70671	Gestion des S.C.C.C.	0,00		0,00
70672	Gestion des prêts	0,00		0,00
7068	Autres prestations de services	0,00		0,00
708	<b>Produits des activités annexes</b>			
7086	Recupération de charges de gestion imputables à d'autres organismes et M	0,00		0,00
7087	Autres	24 563,24		50 988,98
71	<b>Production stockée (ou de stockage)</b>		<b>(563 508,66)</b>	<b>15 436,66</b>
7133	Immobilisations en cours	378 035,71		1498 495,00
7135	Immobilisations achevées	184 544,37		513 931,66
72	<b>Production immobilisée</b>		<b>1 394 615,20</b>	<b>638 352,34</b>
7222	Immobilisations de rapport (travaux financiers externes)	0,00		0,00
721 Autres 722	Autres productions immobilières	1 394 615,20		638 352,34
74	<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>317 289,72</b>	<b>254 164,54</b>
742	Primes à la construction	0,00		0,00
743	Subventions d'exploitation diverses	317 289,72		254 164,54
744	Subventions pour travaux d'entretien	0,00		0,00
781	<b>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>		<b>1 337 768,82</b>	<b>2 570 889,08</b>
78157	Provisions pour gros entretien	0,00		0,00
78174	Dépréciations de créances	553 038,98		873 496,26
781	Autres reprises	784 729,84		1 697 392,82
791	<b>Transferts de charges d'exploitation</b>		<b>115 872,51</b>	<b>111 950,78</b>
791	Autres transferts	115 872,51		111 950,78
751 754 758	<b>Autres produits</b>		<b>1 154 665,86</b>	<b>280 900,00</b>
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00		0,00
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>442 590,06</b>	<b>386 593,42</b>
761	<b>De participations (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7611	Revenus des actions	0,00		0,00
7612	Revenus des parts des sociétés civiles immobilières de ventes	0,00		0,00
7613 7618	Revenus des avances - prêts participatifs et autres	0,00		0,00
762	<b>D'autres immobilisations financières (2)</b>		<b>9 215,03</b>	<b>20 523,14</b>
76261 76262	Prêts accessoire	0,00		0,00
762	Autres	9 215,03		20 523,14
763 764	<b>D'autres créances et valeurs mobilières de placement</b>		<b>420 791,83</b>	<b>366 070,28</b>
765 766 768	<b>Autres (2)</b>		<b>12 583,20</b>	<b>0,00</b>
766	Reprises sur dépréciations et provisions	0,00		0,00
768	Transfert de charges financières	0,00		0,00
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00		0,00
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>14 197 217,51</b>	<b>14 900 489,56</b>
771	<b>Sur opérations de gestion</b>		<b>1 336 810,87</b>	<b>1 682 908,82</b>
775	<b>Sur opérations en capital</b>		<b>12 279 062,93</b>	<b>12 897 433,79</b>
777	Produits des cessions d'éléments d'actif	9 508 118,34		9 892 421,42
778	Subventions d'investissements versées au résultat de l'exercice	1 970 551,07		1 898 749,85
778	Autres	800 393,52		1 106 262,52
787	<b>Reprises sur dépréciations et provisions</b>		<b>548 836,00</b>	<b>320 146,95</b>
797	<b>Transferts de charges exceptionnelles</b>		<b>32 507,71</b>	<b>0,00</b>
797	Autres transferts	32 507,71		0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>146 201 090,50</b>	<b>140 201 090,50</b>	<b>136 934 987,42</b>
			0,00	0,00
	dont dont relevant du SIEG (à partir 2021)		0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>140 201 090,50</b>	<b>136 934 987,42</b>

(1) Dont produits sur exercices antérieurs  
(2) Dont produits concernant les entreprises liées



## COMMUNE DE ZUDAUSQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 21 juillet 2022

**Objet :**

**Acceptation de dons pour le vitrail de l'église St Folquin de Cormette**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote(s) pour : 13

Vote(s) contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 15 juillet 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Pascal Dubar, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Ludovic Ribreux, Danièle Bernard, Audrey Deluen.

Étaient absents : Jacques Bocquet, Mickaël Huygues.

Étaient absents excusés : Lucie Masson- Procuration à Anne-Gaëlle Gawlowicz, Sabine Vroelant-Procuration à Audrey Deluen, Arnaud Denis - Procuration à Didier Bée, Bruno Hellebois- Procuration à Arminda Giovacchini.

Secrétaire de séance : Arminda GIOVACCHINI

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »

Considérant les décisions des associations locales « les amis de l'église de Cormette » d'une part et « l'association de sauvegarde du patrimoine » d'autre part de faire un don à la commune pour procéder à la restauration d'un vitrail de l'église de Cormette. Restauration qui pourrait être réalisée par la SARL vitraux d'arts Salmon, sise à Laventie, société qui a déjà procédé à la restauration de vitraux pour nos églises.

***Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- D'accepter les dons des associations locales « les amis de l'église de Cormette » d'une part et « l'association de sauvegarde du patrimoine » d'autre part étant précisé que le montant du don réalisé par chacune des associations s'élève à 4.000 euros ;
- De passer commande à la SARL vitraux d'arts Salmon pour procéder à la réparation d'un vitrail sis dans le chœur de l'église de Cormette ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents permettant la réalisation de cette restauration.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

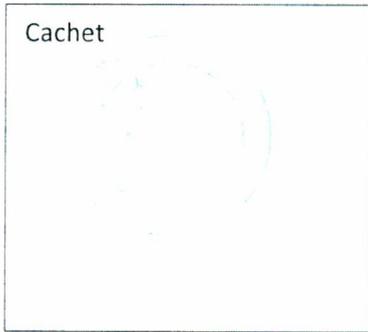
Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 062-216209056-20220721-2022024-DE

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Zudausques dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme*



Le maire,  
Didier Bée.





## COMMUNE DE ZUDAUSQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 21 juillet 2022

**Objet :**

**Vente de bois**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote(s) pour : 13

Vote(s) contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 15 juillet 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Pascal Dubar, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Ludovic Ribreux, Danièle Bernard, Audrey Deluen.

Étaient absents : Jacques Bocquet, Mickaël Huygues.

Étaient absents excusés : Lucie Masson- Procuration à Anne-Gaëlle Gawlowicz, Sabine Vroelant-Procuration à Audrey Deluen, Arnaud Denis - Procuration à Didier Bée, Bruno Helleboid- Procuration à Arminda Giovacchini.

Secrétaire de séance : Arminda GIOVACCHINI

Monsieur le Maire explique que depuis l'hiver dernier suite aux élagages habituels et travaux d'abattages aux abords du stade, la commune a stocké quelques stères de bois sous son hangar de la ferme Marcotte.

Il rappelle que jusqu'à présent, et selon la tradition en vigueur depuis des lustres, les produits d'élagage étaient laissés aux personnes voulant les dégager et le plus souvent aux employés communaux.

Une pratique non admise par tous puisqu'un habitant de notre commune propose de mettre à la vente ce bois.

Aussi Monsieur le Maire propose de vendre ce bois et de fixer le prix de vente du stère étant précisé que les coupes sont constituées de divers bois non calibrés et de qualité de chauffage différentes.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De procéder à la vente de ce stock de bois,
- De fixer le prix du m<sup>3</sup> à 50 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

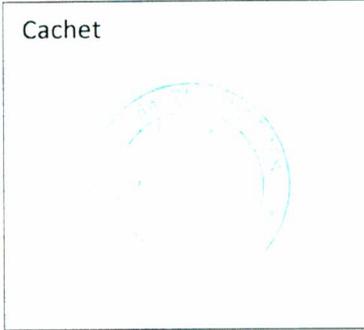
Affiché le

ID : 062-216209056-20220721-2022025-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Cachet



Le maire,  
Didier Bée.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Didier Bée', is written over the printed name within the box.



## COMMUNE DE ZUDAUSQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 21 juillet 2022

#### Objet :

#### **Cantine : Tarification sociale**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote(s) pour : 13

Vote(s) contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 15 juillet 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Pascal Dubar, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Ludovic Ribreux, Danièle Bernard, Audrey Deluen.

Étaient absents : Jacques Bocquet, Mickaël Huygues.

Étaient absents excusés : Lucie Masson- Procuration à Anne-Gaëlle Gawlowicz, Sabine Vroelant-Procuration à Audrey Deluen, Arnaud Denis - Procuration à Didier Bée, Bruno Helleboïd- Procuration à Arminda Giovacchini.

Secrétaire de séance : Arminda GIOVACCHINI

Madame Arminda Giovacchini, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€. Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins trois tranches, dont la plus basse est au tarif maximal de 1€, pour les cantines des écoles maternelles et élémentaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas servi et facturé à 1€ aux familles. Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune, qu'ils y résident ou non.

Au travers d'une convention pluriannuelle, l'Etat s'engage à verser l'aide aux collectivités éligibles pendant 3 ans, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale. La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

#### L'aide est versée à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches calculées selon les revenus des familles (quotient familial)
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas

#### Les communes et intercommunalités concernées sont :

- Les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale « p » et les communes éligibles à la fraction « cible » de la DSR.
- Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les EPCI dont au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1.2021-29,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournies aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Vu la délibération du 05/07/2019 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires.

Considérant que la commission des affaires scolaires et sociales réunie le samedi 10 juillet dernier qui a fait suite aux discussions du comité consultatif des affaires scolaires et du lien social du mercredi 7 juillet 2022 est favorable à la mise en place du dispositif de la cantine à 1€, elle propose l'application d'une tarification sociale à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF, suivant le tableau ci-dessous.

Tranches	Quotient familial	Tarifs
1	0 à 700	1€
2	701 à 1000	3.20€
3	1001 et plus	3.50€
La tranche 3 sera retenue pour les familles qui ne présenteront pas leur quotient familial.		

Considérant que ces tarifs pourraient être fixés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et ce durant toute la période de l'engagement financier de l'Etat.

Madame l'adjointe au maire propose d'entériner la proposition de la commission des affaires scolaires et sociales réunie le 7 juillet 2022.

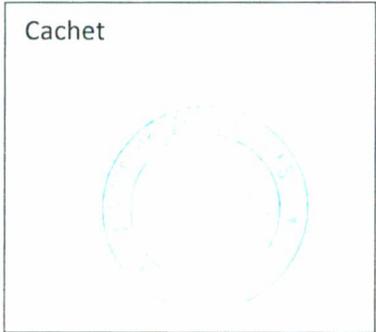
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer la tarification sociale à 3 tranches selon le tableau ci-dessus
- Dit que cette tarification sociale est applicable pour tous les enfants qui fréquentent la cantine de Zudausques à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et jusqu'au désengagement financier de l'Etat.
- Autorise Madame l'adjointe au Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Zudausques dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme*

Envoyé en préfecture le 25/07/2022  
Reçu en préfecture le 25/07/2022  
Affiché le  
ID : 062-216209056-20220721-2022026-DE



Le maire,  
Didier Bée.

